



Compte-rendu du conseil municipal du 5 septembre 2024

Ordre du jour

- Maison bleue – Devis isolation acoustique
- Demande de renforcement de canalisations sur la D5
- Eglise : remplacement de la cloche
- Participation au financement du poste d'animateur sportif 2024-2025
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mellionec
- Questions diverses

**L'an deux mil vingt-quatre,
le cinq septembre à 18h30,**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.**

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO,
Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Michel EDY, Edward POUILLET, Yolande
LE LOUARN.

Absent excusé: Antony KEREVEUR

Absent(e)s: Victoire LANI

| | |
|------------------------------|-------------|
| Nombre de Conseillers | : 11 |
| Présents | : 9 |
| Votants | : 9 |

Maison bleue – Devis isolation acoustique

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'ouverture de la Maison bleue, d'énormes problèmes d'acoustique ont été remontés. Elle présente le devis de l'entreprise Guivarch' plafonds pour un montant de 3 612.70 €. Une réserve est émise car l'entreprise prévoit d'installer un plafond suspendu sur les poutres apparentes or l'ensemble du conseil souhaite conserver les poutres apparentes et préférerait des ilots suspendus.

Un conseiller propose d'acheter le matériel et de le faire poser par un menuisier.

Madame la Maire propose de rappeler l'entreprise et de les faire venir sur site pour discuter de la solution la plus adaptée.

Demande de renforcement de canalisations sur la D5

Madame la Maire lit à l'assemblée la demande de Geneviève Pinto pour le renforcement de canalisations sur la D5. Mme Pinto souhaite que Madame la Maire envoie un courrier au SMAEP de Saint Nicolas du Pelem dans lequel elle sollicite le SMAEP pour un renforcement de la canalisation d'eau à partir du carrefour de Plélauff (borne à

incendie à plus de 400m de toutes les habitations) vers Pontivy, sur la D5, jusqu'à la route de Kerfrançois, par la pose d'une bouche à incendie qui protégerait les hameaux de Bel avenir, Kerbaptiste, Kerjulien et Kerfrançois (2 habitations, 1 exploitation agricole et 2 bâtiments poulaillers).

Anne-Laure Le Guillou propose d'ajouter que cette intervention permettrait d'éviter l'artificialisation des sols.

Après discussion, les membres du conseil autorisent Madame la Maire à envoyer ce courrier.

Geneviève Pinto précise que la SAUR doit déposer en mairie les plans des réseaux.

Eglise : remplacement des jougs de suspension et des battants des cloches

Madame la Maire informe l'assemblée que le tableau de commande des cloches a été remplacé et que les cloches sonnent à nouveau.

Elle explique à l'assemblée que lors de cette intervention par l'entreprise ART CAMP, des travaux de remplacement des jougs de suspension et des battants des cloches ont été notifiés. Elle présente le devis des travaux pour un montant de 8 275 € H.T, soit 9 930 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis de ART CAMP pour un montant de 9 930 € TTC.

Participation au financement du poste d'animateur sportif 2024-2025

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée entre la commune de Bon Repos sur Blavet et le département pour le financement du poste d'un animateur sportif sur le territoire. Elle ajoute que la commune de Bon Repos sur Blavet refacture aux communes partenaires, dont Lescouët-Gouarec, la participation au prorata du nombre d'habitants.

Jusqu'à présent, la convention était signée pour 4 ans mais les services du département ont annoncé souhaiter que l'Office des sports de Sint Nicolas du Pelem propose de nouvelles activités et mène de nouveaux projets avant de reconduire une convention sur plusieurs années. Le département a donc proposé de reconduire la convention pour une année.

Le montant de la participation de la commune de Lescouët-Gouarec s'élève donc à 417 € pour l'année 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de participer au coût de cofinancement de l'emploi associatif de l'office des sports de Saint Nicolas du Pelem pour l'année 2024-2025 pour un montant de 417 €.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mellionec

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'école publique de Mellionec. A la rentrée scolaire 2023, elle accueillait 4 enfants de Lescouët-Gouarec et sollicite donc une participation de la commune aux frais de fonctionnement. Pour l'année scolaire 2023/2024, la commune de Mellionec se réfère à la moyenne départementale, soit 1 600 € par élève en cycle 1 et à 530 € par élève en cycles 2 et 3, soit un montant de 3 200 € pour le cycle 1 (2 enfants) et 1 060 € pour les cycles 2 et 3 (2 enfants), soit un total de 4 260 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISENT** Madame la Maire effectuer cette dépense

Questions diverses

- Vente d'une partie de la parcelle WK 198

Madame la Maire présente à l'assemblée la demande de Madame Marie-Paule DUBOUE-SADRON qui souhaiterait acheter une partie de la parcelle communale WK 198. Cette parcelle, située derrière la mairie, donne sur l'arrière de la maison de Mme DUBOUE-SADRON et elle aimerait acheter la partie qui se situe dans la continuité de sa parcelle et qui équivaut à environ 60 m².

Madame la Maire propose de contacter le notaire pour une estimation de la parcelle et par la même occasion d'englober le délaissé qui est situé à l'avant de la maison et qui est également communal et précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après discussion, les membres du conseil acceptent cette proposition.

- Voirie Prat Armel

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite aux violents orages du 31 août dernier, des dégâts ont été constatés sur la voirie, notamment à Prat Armel. Lionel Gainon a sollicité la commune pour que des gravillons soient mis pour boucher les ornières à Prat Armel.

Michel Edy explique qu'il faudrait d'abord mettre du gros caillou avant de faire livrer du gravillon. Il précise qu'il y en a chez lui et qu'il peut être utilisé. Madame la Maire explique que l'on peut faire livrer du gravillon mais que la commune ne dispose pas d'un tracteur pour déverser. Elle propose de demander un devis à Kristen Conan.

- Rapport annuel - SMAEP

Madame la Maire explique à l'assemblée qu'en application de l'article L.2224-5 du CGCT, elle doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport sera mis à la disposition du public en mairie.

- Cours d'aikido

Madame la Maire informe l'assemblée que les cours d'aikido dispensés par Franck Puech vont commencer mercredi 11/09 à la salle des fêtes, de 16h à 21h, selon les niveaux.

- Maison bleue – Mise en place d'une régie

Madame la Maire explique à l'assemblée la nécessité de mettre en place une régie de recettes pour encaisser les adhésions et cotisations diverses liées aux activités de la Maison bleue.
Cette régie sera mise en place au 01/01/2025.

- Intempéries

Madame la Maire informe l'assemblée que suite aux violents orages du 31 août dernier, la Maison bleue a été inondée. L'eau s'est infiltrée par la porte de la cuisine. Le sinistre a été déclaré à l'assurance.

Par ailleurs, suite à ces intempéries, la commune a constaté qu'aucune gouttière dans le bourg n'était branchée au réseau d'eaux pluviales et toute l'eau va sur la route. L'entreprise Bertho qui avait fait les travaux d'aménagement du bourg a été rappelée mais, a priori, à l'époque, rien n'avait été prévu.

Madame la Maire souhaite un contrôle de l'état du réseau et doit rappeler l'entreprise Bertho.

Elle ajoute avoir demandé à Kristen Conan d'effectuer son 2^{ème} passage d'épaveuse plus tôt que prévu et à l'employé communal d'effectuer des saignées sur le bord des routes.

- Réflexion sur les travaux de l'an prochain

Madame la Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur les travaux d'investissement de l'an prochain afin de préparer les dossiers et les demandes de subvention.

Elle évoque le projet de l'atelier communal, notamment l'installation d'un vestiaire pour l'employé communal, qui

pourrait être installé dans un module de chantier et de la cour de la salle des fêtes.

Elle propose de se réunir sur le site afin de réfléchir au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

